

**A96-2026 PERMISSION DE VOIRIE
EXECUTION DE TRAVAUX SUR LE
DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

VOIE COMMUNALE
Dite chemin de Marque Daban

Nom et adresse du pétitionnaire :
SAUR SUD OUEST
PYRENEES GASCOGNE
1004, rue de la Vallée d'Ossau
64121 SERRES-CASTET

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.115-1, R.115-1 et suivants, et R.141-13 et suivants,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales, et notamment ses articles 40 à 43,
- Vu la demande datée du 17 juin 2026 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation de réaliser des travaux dans l'emprise de la voie communale dite chemin de Marque Daban, afin de raccorder aux réseaux d'eau potable et d'assainissement les parcelles cadastrées section C n° 2321, 2325 et 2329,
- Vu l'état des lieux,

ARRÊTE

Article 1er - Permission de voirie

La Société SAUR SUD OUEST PYRENEES GASCOGNE est autorisée à réaliser des travaux dans l'emprise de la voie communale dite chemin de Marque Daban, afin de raccorder aux réseaux d'eau potable et d'assainissement les parcelles cadastrées section C n° 2321, 2325 et 2329, conformément à sa demande ci-dessus analysée et à charge pour elle de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé et aux prescriptions suivantes :

- la génératrice supérieure de la conduite sera placée à 0,80 mètre au minimum au-dessous du niveau supérieur de la chaussée et de l'accotement,
- un grillage avertisseur de la couleur réglementaire sera mis en place à environ 0,30 mètre au-dessus de la canalisation,
- le remblayage de la tranchée réalisée sera effectué conformément à la fiche technique annexée au présent arrêté,
- les déblais de chantier non réutilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge autorisée à recevoir les matériaux extraits, par les soins des bénéficiaires de la présente autorisation ou de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux,
- après les travaux, les lieux seront restitués propres et en bon état,
- dans le cas de l'installation d'un regard de compteur d'eau sous accotement ou sous trottoir, la charge minimale admissible par celui-ci sera de 250 kN.

Article 2e - Ouverture de chantier, conformité et entretien

Le pétitionnaire :

- informera le Maire ou le service technique agissant pour le compte de la Commune du début des travaux, et ceci au moins 10 jours ouvrables avant l'ouverture du chantier afin de demander un arrêté de police réglementant la circulation et le stationnement ;

- pourra demander qu'il soit procédé à la vérification de l'implantation des ouvrages ;
- consultera les exploitants de réseaux par le biais du site internet www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr avant d'entreprendre les travaux ;
- sera tenu d'assurer un entretien permanent des ouvrages ainsi créés.

La conformité des travaux pourra être contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier, procès-verbal contradictoire à l'appui.

Article 3e - Signalisation du chantier

Le pétitionnaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté *et à l'arrêté de police qui sera pris à la demande du bénéficiaire*¹.

Article 4e - Durée de validité

La présente autorisation d'occupation du domaine public routier est délivrée à titre précaire et révocable. L'autorisation d'exécuter les travaux sur le domaine public routier n'est valable que pour un an à compter de ce jour ; elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

En cas de révocation de l'autorisation, le pétitionnaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre.

Article 5e - Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Article 6e - Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Article 7e - Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soumoulou.

Annexe

- Schémas type de remblaiement de tranchées - Annexe 3

Fait à Ger, le 17 juin 2026

Le Maire,
Xavier MASSOU



¹ Le cas échéant.



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

803553576



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : BOUEROU Prénom : Caroline

Dénomination : SAUR SUD OUEST PYRENEES GASCOGNE Représenté par :

Adresse Numéro : 1004 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA VALLEE D OSSAU

Code postal 64121 Localité : SERRES CASTET Pays : France

Téléphone 0581318500 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : caroline.bouerou@saur.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : 170 Extension : Nom de la voie : Chemin de Marque Daban

Code postal 64530 Localité : GER Rep. LATOURNE

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____

Référence cadastrale : Section(s) : C Parcelle(s) : 881 Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾ N° de chantier délivré par la Collectivité :

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
--	------------------	-----------------------------	-------------

À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
----------------	---	---	---

En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres
----------------------------	--------------	--------------	--------------

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application 20072026 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

⁽³⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾	
Demande initiale <input checked="" type="checkbox"/>	Prolongation <input type="checkbox"/> référence du permis de stationnement :
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Grue <input type="checkbox"/> Etalage <input type="checkbox"/>
	Echafaudage <input type="checkbox"/> Mobilier urbain <input type="checkbox"/> Terrasses de café <input type="checkbox"/> Vente le long de la voie ou sur aire de service <input type="checkbox"/>
	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :
Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur :	de la voie mètres de la saillie mètres
	des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres
Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé <input type="checkbox"/> :	Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé <input type="checkbox"/>	Largeur de l'aménagement mètres
Ouvrages divers ⁽²⁾	
Travaux sur ouvrages existants <input checked="" type="checkbox"/>	Installation nouvelle <input type="checkbox"/>
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	
Eau potable <input checked="" type="checkbox"/>	Eaux pluviales <input type="checkbox"/> GDF <input type="checkbox"/> Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>
Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	EDF <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :
	Sous voirie
Tranchée longitudinale mètres
Tranchée transversale	5 0 mètres
Fonçage mètres
	Sous accotement ou trottoirs
 mètres
	3 0 mètres
 mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement <input type="checkbox"/>	Arrêt bus <input type="checkbox"/> Passage supérieur ou inférieur <input type="checkbox"/> Équipements de la route <input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	
1 - Pour toute demande	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000 ^{ème} <input type="checkbox"/> ⁽³⁾ Photos <input checked="" type="checkbox"/>
2 - Pièces complémentaires par nature de demande	
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb	
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public	1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine	
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>	
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police	1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>
J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/>	
Fait à : <u>SERRES CASTET</u>	Le : <u>1</u> / <u>7</u> / <u>0</u> <u>6</u> / <u>2</u> <u>0</u> / <u>2</u> <u>6</u>
Nom : <u>BOUEROU</u>	Prénom : <u>Caroline</u> Qualité :

Signature certifiée Sogelink

(3) Extrait cadastral ou équivalent



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-0.04450187,43.25051902 -0.04449114,43.25033537 -0.04382059,43.25033928
-0.04383132,43.25053465 -0.04450187,43.25051902</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(43.250519 -0.044502); (43.250335 -0.044491); (43.250339 -0.043821); (43.250535 -0.043831); (43.250519 -0.044502);

Le 17/06/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

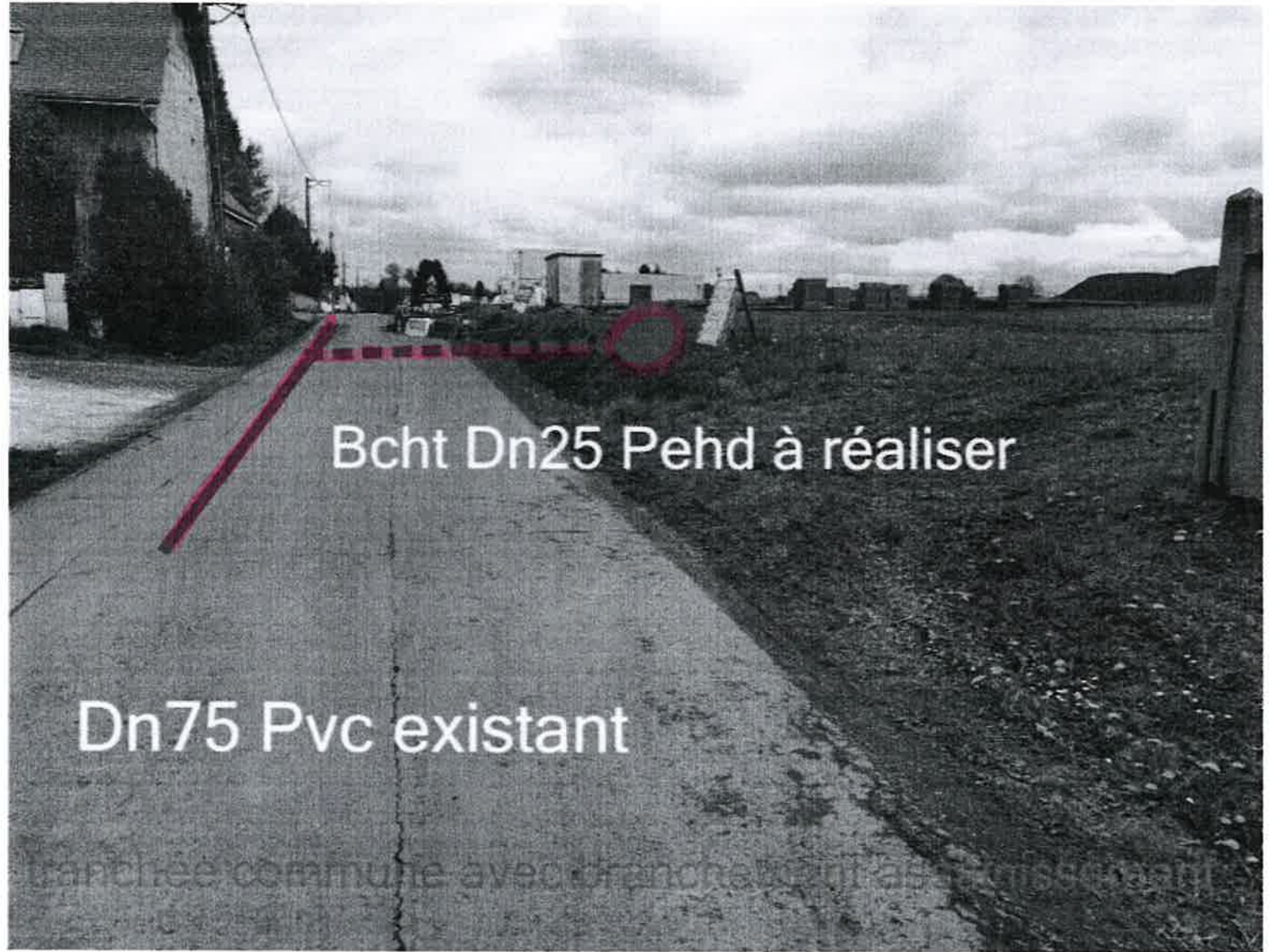
- BRT LATEULERE GER .jpg : <https://dl.sogelink.fr/?9W6QLGeV>
- BRT LATEULERE GER2 .jpg : <https://dl.sogelink.fr/?NUjt0c2x>
- BRT LATEULERE GER1 .jpg : <https://dl.sogelink.fr/?3e6XBL5O>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?2eGyfOVA>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink





Bcht Dn25 Pehd à réaliser

Dn75 Pvc existant

tranchée commune avec branchement à l'égout existant

